

MODE D'UTILISATION

Table des matières

1. Avant-propos.
2. Avertissements et recommandations de sécurité.
3. Usage du vélo selon le type du terrain.
4. Pièces et composants principaux du vélo.
5. Poids admissible du cycliste.
6. Choisir la bonne taille du vélo.
7. Préparation en vue de l'utilisation.
 - 7.1. Hauteur maximale de la selle.
 - 7.2. Réglage de la hauteur et de la position de la selle.
 - 7.3. Réglage de la hauteur du guidon.
 - 7.4. Système de freinage.
8. Systèmes de suspension réglables.
9. Risque de coincement.
10. Dispositifs de sécurité pour les jambes du cycliste.
11. Coffre, panier avant, siège enfant, remorque.
Transport du vélo en voiture.
12. Alarme lumineuse et sonore.
13. Couples de serrage.
14. Mécanisme de déblocage rapide des roues (QR).
15. Installation des pièces livrées montées.
 - 15.1. Fixation de la selle et de la cheville de selle.
 - 15.2. Fixation de la roue avant.
 - 15.3. Installation du guidon.
 - 15.4. Installation du phare et du garde-boue avant.
 - 15.5. Installation de pédales.
16. Réglage du dispositif de vitesse.
17. Réglage du frein. Remplacement des composants de friction.
18. Conseils pour agir en cas d'urgence.
19. Assemblage d'un vélo BMX.
20. Déplier un vélo pliable.
21. Instructions de contrôle et de stockage.

22. Recommandations générales d'entretien
23. Comportement sur la route
24. Votre contribution à la protection de l'environnement.
25. Exigences spéciales pour les vélos selon la législation de certains pays.
26. Garantie du vélo. Carte de garantie.

1. AVANT-PROPOS

CHERS CLIENTS,

Nous vous félicitons pour le choix effectué et exprimons notre gratitude pour la confiance que vous accordez à l'achat d'un vélo fabriqué par MAXCOM. Nous espérons sincèrement que son utilisation vous apportera de la satisfaction et du plaisir.

Les vélos de ville et de randonnée, de jeune adulte, de montagne et de course que nous commercialisons sont conçus conformément aux exigences de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la Sécurité générale des produits, la norme européenne et mondiale EN ISO 4210 partie 1-9, ainsi que les normes européennes/mondiales concernant les composants individuels et la loi relative à la protection des consommateurs de la législation nationale.

IMPORTANT ! Lors de l'utilisation du vélo sur le réseau routier public, le cycliste doit connaître et respecter les dispositions de la législation nationale concernant les règles de circulation et les exigences relatives aux vélos d'occasion. Pour chaque pays les exigences de signalisation lumineuse et sonore peuvent être différents.

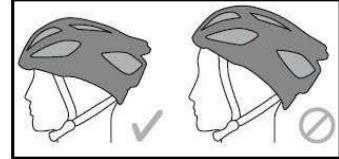
2. AVERTISSEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ

- ✓ **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS.**
- ✓ **SUIVEZ LES AVERTISSEMENTS, LES INSTRUCTIONS ET LES RECOMMANDATIONS POUR UN ENTRETIEN ET UNE UTILISATION APPROPRIÉS DU VÉLO QUE VOUS AVEZ ACHETÉ.**
- ✓ **ASSUREZ-VOUS QUE TOUTES LES PERSONNES UTILISANT LE VÉLO CONNAISSENT BIEN CETTE INSTRUCTION.**
- ✓ Toute utilisation en terrain accidenté dépassant ces limites est exclue, par exemple pour les activités sportives, le saut, la descente

4 MODE D'UTILISATION

de sommets ou de montagnes en terrain accidenté (downhill), le free style, l'usage libre, etc. Les vélos de ces trois groupes ne sont pas conçus, équipés et destinés à être utilisés dans des conditions difficiles telles que des compétitions spéciales, des cascades ou des performances acrobatiques.

- ✓ Le vélo ne doit être utilisé que pour l'usage auquel il est destiné. Chaque utilisation extrême peut être dangereuse. L'utilisateur est responsable des dommages physiques et des dommages matériels subis par lui ou par un tiers du fait d'une utilisation extrême et illégale du produit ou à des fins pour lesquelles le vélo n'a pas été conçu et fabriqué.
- ✓ Si le vélo acheté est destiné à être utilisé par des personnes de moins de 16 ans, il est extrêmement important qu'un adulte ou un parent explique correctement à cette personne les éléments de cette instruction. Il est obligatoire de porter une attention particulière aux mesures de sécurité, au comportement routier et à l'importance de suivre les règles pour éviter les risques de blessures ou de dommages graves. C'est le parent ou l'adulte qui peut évaluer si le mineur est prêt à adopter un comportement cycliste sûr.
- ✓ Le vélo est conçu et construit pour être utilisé par une seule personne. L'utilisation simultanée du vélo par plusieurs personnes augmente le risque d'accidents et de blessures graves.
- ✓ **ATTENTION !** Vérifiez toujours que les deux freins fonctionnent correctement avant d'utiliser le vélo. Les freins ne doivent être réglés que par un atelier spécialisé. Les freins mal réglés représentent un risque sérieux pour votre sécurité !
- ✓ **ATTENTION !** Portez toujours un casque de taille appropriée, un gilet réfléchissant (ou des vêtements avec des éléments réfléchissants supplémentaires) et d'autres équipements de protection, de jour comme de nuit, afin de réduire le risque de blessures en cas de chute et d'accident.
- ✓ **ATTENTION !** Le casque ne protège contre les blessures que s'il repose solidement et de manière stable sur la tête tout en étant suffisamment confortable. Le casque doit reposer fermement sur la tête, ne pas être poussé trop loin vers la nuque et être placé de manière à protéger le front.
- ✓ **ATTENTION !** Pour assurer une protection maximale, le casque doit être bien ajusté, toutes les sangles doivent être solidement attachées, fermement et uniformément étirées, selon les instructions du fabricant du casque.
- ✓ **ATTENTION !** Si un accident s'est produit avec le casque, il doit être remplacé. La coque peut avoir été fragilisée et la capacité du revêtement à absorber les chocs sera limitée.



- ✓ **ATTENTION !** Portez des vêtements bien entourant et collant sur le corps ou utilisez des clips ou des rubans adhésifs. Attention à ne pas mettre vos vêtements dans les parties mobiles du vélo.
 - ✓ **ATTENTION !** Portez des chaussures bien ajustées à vos pieds et qui ne glissent pas sur la surface des pédales. N'utilisez jamais un vélo pieds nus ou en sandales.
- ✓ **ATTENTION !** Pour des raisons de sécurité se déplaçant à vélo, il est déconseillé d'écouter de la musique avec des écouteurs sur la tête. Dans ce cas on ne peut pas garantir une réponse adéquate du cycliste aux signaux d'avertissement des autres usagers de la route.
- ✓ **ATTENTION !** Avant chaque utilisation :
 - vérifier l'état de fonctionnement du vélo, incl. la stabilité et l'installation correcte de la selle, du guidon, des roues et des pneus, des pédales et des manivelles ;
 - vérifier que les vitesses passent facilement et, si nécessaire, faire appel à une assistance qualifiée pour les régler. Vous devez garder à l'esprit que les vitesses basses sont utilisées lors de la montée, les vitesses moyennes - sur terrain plat et les vitesses élevées - lors de la descente ;
 - tester le fonctionnement des freins. Vérifiez que vous pouvez accéder facilement aux poignées et les régler si nécessaire, ou faites appel à une aide qualifiée ;
 - régler les mécanismes de dégagement rapide et placer les leviers dans la bonne position ;
 - s'assurer que les piquets de la selle et du guidon ne sont pas retirés au-delà du marquage, pour des raisons de sécurité ;
 - lubrifier la chaîne avec un lubrifiant adapté, en fonction de l'utilisation prévue ;
 - vérifier que les réflecteurs et les lumières sont dans la bonne position et bien nettoyés ;
 - vérifier que les joints de sécurité sont réalisés avec les couples régulés spécifiés dans ce manuel.
- ✓ **ATTENTION !** N'utilisez pas le vélo si vous trouvez des pièces et des mécanismes usés, déformés ou endommagés jusqu'à ce que vous ayez pris les mesures nécessaires pour les réparer.
- ✓ **ATTENTION !** Remplacez toujours les pneus lorsqu'ils sont usés ou endommagés. Utilisez de nouveaux composants compatibles avec les anciens.
- ✓ **ATTENTION !** Avant de rouler, vérifiez la pression d'air dans les pneus avec un manomètre adapté :
- ✓ Ne dépassez pas la pression de gonflage maximale autorisée indiquée sur le pneu!

- ✓ La pression insuffisante des pneus entraîne des dommages à la jante et le pincement et la fissuration de la chambre à air !
- ✓ **ATTENTION !** Utilisez le vélo avec prudence lorsque vous roulez sous la pluie ou dans des conditions hivernales.
- ✓ **ATTENTION !** N'apportez pas de changements à la conception du vélo ou ne faites pas de modifications. Chaque vélo est fabriqué selon une spécification approuvée et sa sécurité est garantie par le fabricant.

IL EST IMPORTANT DE SAVOIR !

- ✓ Le fabricant, ses représentants agréés, les distributeurs et les professionnels sont à votre disposition pour vous conseiller et vous apporter une assistance rapide et compétente !
- ✓ Pour assurer des conditions de sécurité optimales, si vous le souhaitez, lors de l'achat d'un vélo, le professionnel ou le service spécialisé peut vous fournir un vélo entièrement monté avec tous les accessoires qui y sont attachés, faire les réglages nécessaires, vous informer de ses capacités, ainsi que vous démontrer toutes ses fonctions.
- ✓ Faites attention aux recommandations concernant les activités d'entretien du vélo, qui ne doivent être effectuées que par du personnel / service spécialisé, en tant que condition très importante pour la sécurité lors de l'utilisation du vélo et pour le service sous garantie et hors garantie.
- ✓ Vous devez connaître la législation locale et l'existence d'exigences particulières liées à la conduite de vélo.
- ✓ Vérifiez s'il existe des normes et des lois spéciales qui réglementent la circulation sur le réseau routier et l'utilisation des pistes cyclables.
- ✓ Vérifiez s'il existe des lois en vigueur à l'endroit où vous roulez qui réglementent le cyclisme. A défaut, le cycliste doit se conformer aux lois régissant la circulation des automobilistes ou des motocyclistes.

3. USAGE DU VELO SELON LE TYPE DU TERRAIN.

<i>Modèle du vélo</i>	<i>Utilisation sur voies cyclables publiques (piste cyclable) *</i>	<i>Utilisation sur réseau routier public **</i>	<i>Utilisation rurale ***</i>
De ville et de piste	Oui	Oui	Non

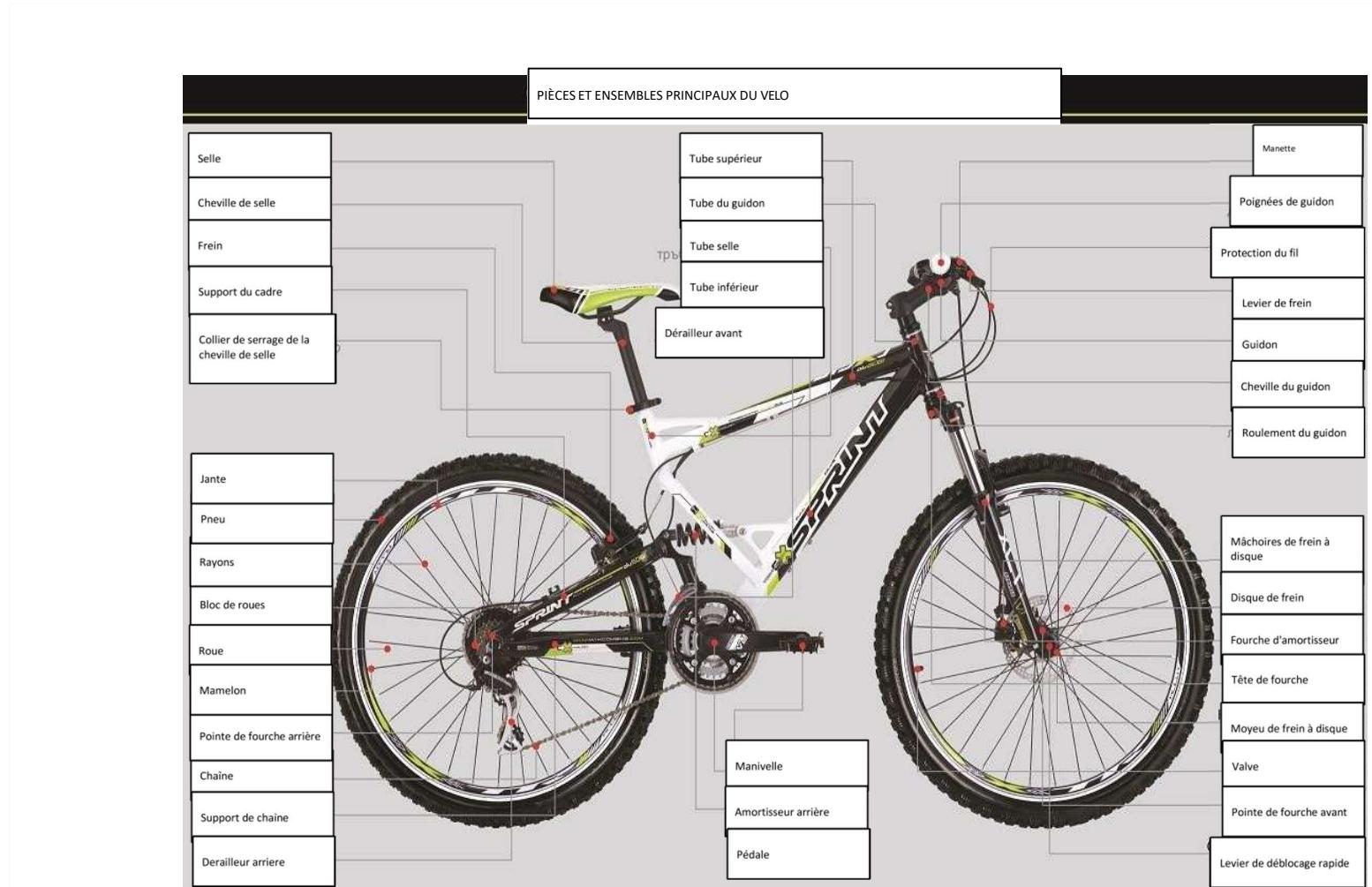
De course	Oui	Oui	Non
De trekking	Oui	Oui	Oui

* Une voie cyclable publique (piste cyclable) est toute route, chemin, ruelle ou itinéraire conçu, homologué et destiné à la circulation, sur lequel la circulation des vélos est légalement autorisée et sur laquelle toute circulation motorisée est exclue.

** L'utilisation sur le réseau routier public signifie l'utilisation normale et raisonnable du vélo sur toute route, chemin ou piste conçue et approuvée sur lequel il est légalement autorisé de circuler à vélo. Pour la majeure partie du réseau routier public, en plus du vélo, d'autres modes de transport sont autorisés, dont la circulation motorisée.

*** L'utilisation en cross-country signifie l'utilisation normale et raisonnable du vélo sur un terrain qui ne peut pas être classé comme route - terrain accidenté, chemins de pierre non traités et autres chemins hors route où des roches et des rhizomes sont très susceptibles de se produire.

4. PIECES ET COMPOSANTS PRINCIPAUX DU VELO



5. POIDS ADMISSIBLE DU CYCLISTE

Nos vélos sont conçus pour :

- ✓ poids autorisé du cycliste plus bagages - 100 kg.
- ✓ poids total maximum (vélo + cycliste + bagages) - 120 kg.

ATTENTION ! Ne pas dépasser le poids de 100 kg autorisé par le fabricant. Toute surcharge comporte un risque de blessure grave non seulement pour le cycliste mais également pour le vélo. Le poids de chaque vélo est indiqué sur une étiquette apposée sur l'emballage de transport.

6. CHOISIR LA BONNE TAILLE DE VELO

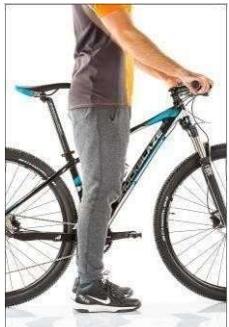


Fig. 1

Mettez le vélo en position de fonctionnement (Fig. 1). La distance entre votre bassin et le tube horizontal du cadre du vélo doit être :

- de 2,5 à 5 cm pour une utilisation sur la voie publique ou les pistes cyclables ;
- de 7,5 à 10 cm pour une utilisation sur terrain accidenté.

7. PREPARATION EN VUE DE L'UTILISATION. REGLAGE.

7.1. HAUTEUR MAXIMALE DE LA SELLE (H)

LA HAUTEUR MAXIMALE DE LA SELLE (H) est la distance verticale du sol à la surface supérieure de la selle, en position horizontale de la selle et la profondeur minimale d'insertion de la cheville de selle dans le tube correspondant du cadre (fig. 2).



Fig. 2

- 1** - profondeur minimale d'insertion de la cheville de selle dans le tube de selle ;
- 2** - sol (fondation)

IMPORTANT ! La norme européenne et mondiale EN ISO 4210 Partie 1-9 : 2014 est valable pour les types de vélos suivants, selon la hauteur de la selle :

Type	Vélos de ville et de piste	Vélos de jeune adulte	Vélos de montagne	Vélos de course
Hauteur maximale de la selle en mm (H)	Égale ou supérieur à 635	Égale ou supérieure à 635 mais pas plus de 750	Égale ou supérieur à 635	Égale ou supérieur à 635

7.2. REGLAGE DE LA HAUTEUR ET DE LA POSITION DE LA SELLE



La hauteur de la selle doit être réglée de manière à ce que lorsque vous tournez les pédales, votre pied reste légèrement fléchi lorsque la pédale est à son point le plus bas. (Fig.3). Lorsque la selle est réglée de manière optimale, vous devriez pouvoir toucher le sol du bout des doigts et des deux pieds en même temps.

Marquage



Fig. 4

La cheville de selle a une marque pour la profondeur d'insertion minimale dans le tube du cadre correspondant (fig. 4).

ATTENTION ! La hauteur de la selle doit être réglée de manière à ce que le marquage ne soit jamais visible ! Le non-respect de cette condition comporte un risque grave de blessure pour le cycliste et le vélo.

Réglage de la hauteur de la selle

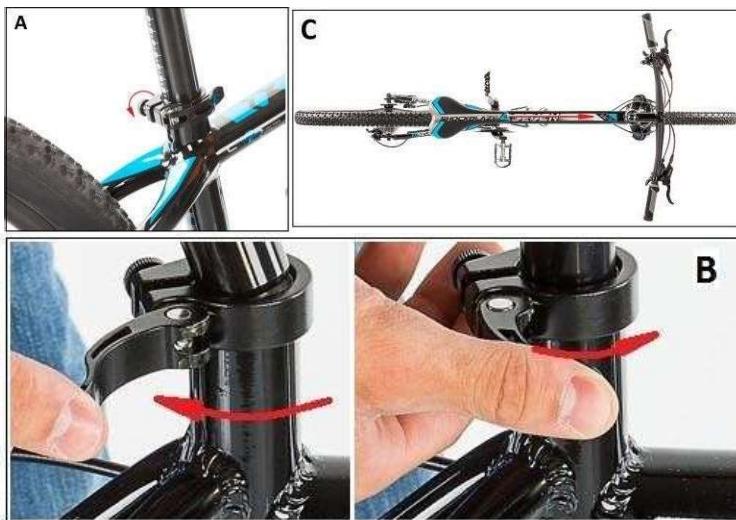


Fig. 5

- ✓ En desserrant le boulon de serrage sur l'embout supérieur (fig. 5A) ;
- ✓ Par mécanisme de déblocage rapide (QR) (Fig. 5B).

Réglez la selle à la hauteur appropriée de sorte que son nez se trouve dans la direction au-dessus du tube supérieur du cadre (Fig. 5C), sans être décalé sur le côté. Fixez la hauteur de la selle en serrant le boulon de serrage avec

une force de 18-20 Nm, ou fermez le levier du mécanisme de déblocage rapide (QR).

IMPORTANT ! Pour vous assurer que la selle est bloquée, votre main doit ressentir un certain effort lors de la fermeture du levier QR. Si l'opération de fermeture n'a pas laissé d'empreinte sur la paume de la main, cela signifie que le serrage n'est pas suffisant. Dans ce cas, ouvrez le levier QR, tournez l'écrou de réglage de la tension d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre, puis essayez de refermer le levier. Si vous n'êtes pas sûrs d'avoir réussi, contactez votre revendeur ou un atelier spécialisé.

ATTENTION ! Avant d'utiliser le vélo, assurez-vous que la cheville de selle est solidement fixée. Si la pince à chevilles est desserrée, la selle peut tourner ou se déplacer, faisant perdre le contrôle au cycliste et créant le risque de blessures.

Réglage de la position de la selle

- ✓ Déplacement dans le sens avant/arrière ;
- ✓ Déplacement angulaire par rapport à l'horizontale.

Pour ce faire, desserrez le support de cheville de selle, ajustez la selle autant que vous le souhaitez sous un angle et/ou en avant/en arrière, tournez à nouveau le boulon pour que la selle ne bouge pas sous l'effet de la force.

7.3. REGLAGE DE LA HAUTEUR DU GUIDON





Fig. 8

Le guidon est monté dans le tube avant du cadre. Il est positionné sous un angle de 90° par rapport à la roue avant du vélo (fig. 6).

La hauteur doit être telle qu'elle puisse permettre au cycliste d'atteindre les leviers de frein, les mécanismes de changement de vitesse et de tenir le guidon facilement et sans effort sur les poignets. La hauteur du guidon est ajustée au moyen du boulon sur la cheville du guidon. L'effort recommandé par le fabricant pour serrer le boulon du guidon est de 20 à 22 Nm.

Un guidon correctement réglé doit pouvoir pivoter librement d'au moins 60° de chaque côté vers l'avant, il ne doit pas y avoir de positions de serrage ni de jeu de palier. Lorsque le vélo est équipé d'un repose-pieds réglable, vous devez demander l'aide du revendeur ou d'un atelier spécialisé pour effectuer un réglage précis et obtenir la position de conduite la plus confortable pour vous.

Marquage

La cheville de guidon a une marque indiquant la profondeur d'insertion dans le tube avant du cadre (fig. 7).

ATTENTION ! La hauteur du guidon doit être réglée de manière à ce que le marquage ne soit jamais visible (fig.8) ! Le non-respect de cette condition comporte un risque grave de blessure pour le cycliste et le vélo.

7.4. SYSTEME DE FREINAGE.

Système de freinage à commande manuelle

Pour les pays européens, le levier de frein droit commande le frein arrière et le frein gauche le frein avant.

Pour le Royaume-Uni, le frein droit commande le frein avant ; le levier de frein gauche - le frein arrière.

Les leviers de frein sont réglés de manière à ce qu'ils soient confortables à saisir, à appliquer légèrement, la force de freinage augmente uniformément, le freinage est sûr et non brusque.

Si les leviers ne fonctionnent pas de cette manière lors de l'achat, vous devez contacter le revendeur pour obtenir de l'aide avant d'utiliser le vélo. Les leviers de frein peuvent être ajustés pour assurer une bonne adhérence. Si nécessaire, ils peuvent être remplacés par d'autres avec des conceptions différentes.

MODULATION D'ARRÊT PROGRESSIF - Lorsque les leviers de frein sont fortement enfoncés et à la pression maximale, il se produit une condition de blocage du mouvement des roues. Poussez les leviers de frein doucement, progressivement et légèrement vers le guidon. Cette technique permet d'augmenter uniformément la force de freinage afin d'éviter de bloquer le mouvement des roues.

Frein avec dispositif de contre-pédalage

Le freinage avec un système de freinage de type de contre-pédalage s'effectue en tournant les pédales vers l'arrière (dans le sens inverse du mouvement du vélo). Les pédales doivent être tournées lentement et avec prudence. Cela augmentera uniformément la force de freinage et atteindra l'efficacité de freinage souhaitée.

IMPORTANT ! Les systèmes de freinage sont conçus pour contrôler la vitesse et pas pour bloquer le vélo.

8. SYSTEMES DE SUSPENSION REGLABLES

Votre vélo peut être équipé de systèmes de suspension conçus pour amortir les impacts auxquels le vélo peut être soumis lors de la conduite sur un terrain accidenté. À la modification des réglages de la suspension changent les caractéristiques de maniement et de freinage du vélo.

ATTENTION ! Vous ne devez en aucun cas effectuer ces réglages sans avoir les informations et les recommandations du fabricant de la suspension.

En cas d'interventions sur les suspensions, vérifier l'évolution des caractéristiques de tenue de route et de freinage du vélo en testant le vélo dans une zone protégée.

IMPORTANT ! S'il est nécessaire de régler les suspensions (de quelque nature que ce soit), vous devez demander l'aide du professionnel ou d'un service spécialisé.

IMPORTANT ! L'ajout d'un amortisseur à la fourche avant n'est pas possible chez tous les vélos. Avant d'effectuer de telles modifications, vous devez consulter le fabricant pour vous assurer qu'une telle modification est compatible avec la conception de votre vélo et n'affectera pas sa sécurité.

9. RISQUE DE COINCEMENT

Nos vélos n'exposent pas leurs utilisateurs au risque de coincement lors d'une utilisation et d'un entretien normaux, réglementés dans le présent manuel. Ce risque est évité à la conception des vélos.

10. DISPOSITIFS DE SECURITE POUR LES JAMBES DU CYCLISTE

ATTENTION ! Les courroies et les sangles ne doivent être utilisées que par des cyclistes qui ont les compétences nécessaires pour insérer et retirer rapidement les jambes.

ATTENTION ! Ne roulez avec des sangles trop serrées.

❖ Courroies et les sangles

Ce sont les moyens traditionnels utilisés par les cyclistes experts pour maintenir leurs pieds dans la bonne position par rapport aux pédales et ne pas manquer l'adhérence. Les sangles bloquent l'avant du pied dans une position où la force de pédale maximale est garantie. Lorsque la courroie est bloquée sur le pied, elle le maintient immobile tout au long du cycle de pédalage. Les courroies et sangles améliorent la rotation des pédales avec tout type de chaussures. Elles fonctionnent de manière optimale avec des chaussures de cyclisme, qui sont correctement conçues pour être utilisées sur des pédales équipées de sangles. Contactez votre revendeur pour voir comment fonctionnent les courroies et les sangles.

❖ Pédales équipées d'un dispositif « d'accrochage automatique rapide »

Les pédales équipées d'un dispositif « d'accrochage automatique rapide » sont utilisées principalement par les compétiteurs. Ils gardent leurs pieds toujours sur la pédale, dans la bonne position. Les dispositifs d'accrochage rapide fonctionnent en pratique comme les machines à ski : une plaque est fixée à la semelle de la chaussure, qui est insérée par une gâchette dans un dispositif à ressort monté sur la pédale. Ce type de machine nécessite l'utilisation d'une chaussure spéciale conçue pour la marque et le type de pédale utilisé.

La plupart des fixations rapides sont réglables, permettant au cycliste d'ajuster à ses propres besoins la force nécessaire pour sécuriser et libérer le pied de la pédale. Demandez à votre revendeur de vous expliquer comment effectuer ce réglage.

ATTENTION ! Les pédales équipées de dispositifs d'accrochage automatique rapide ne doivent être utilisées qu'avec des chaussures spéciales conçues pour la marque et le type de pédales utilisées et destinées à maintenir les pieds fermement attachés à celles-ci.

ATTENTION ! Portez toujours des chaussures bien ajustées à vos pieds et qui ne glissent pas sur la pédale. Ne faites jamais de vélo pieds nus, en sandales ou en claquettes.

11. PORTE-BAGAGES PANIER SIEGE POUR ENFANTS REMORQUE TRANSPORT DU VELO EN VOITURE

ATTENTION ! Respectez le poids autorisé des bagages indiqué sur le porte-bagages et le panier ! Les surcharger affectera la stabilité du vélo lors de la conduite, à l'arrêt, aux virages et lors de changements de direction.

ATTENTION ! NE PAS METTRE SUR LE PORTE-BAGAGES DE CHARGES DE PLUS DE 10 kg

ATTENTION ! NE PAS METTRE DANS LE PANIER DE CHARGES DE PLUS DE 5 kg.

ATTENTION ! Sécurisez les bagages dans les compartiments à bagages. Répartissez-les uniformément afin qu'ils n'interfèrent pas avec le fonctionnement efficace des signaux lumineux et sonores et ne réduisent pas la visibilité lors de la conduite à vélo.

ATTENTION ! Ne montez pas de siège enfant sur le vélo et n'attachez pas de remorque ! Cela nuira à la stabilité du vélo en cours d'utilisation.

RECOMMANDATION ! Ne transportez pas le vélo sur des porte-vélos montés sur des voitures dans une position opposée à la normale lors de son utilisation. Dans cette position, des forces dynamiques agissent sur le système de direction pendant le transport, ce qui peut provoquer une "fatigue" et des dommages matériels. Il est recommandé d'utiliser des porte-vélos pour transporter les vélos en position droite.

Du point de vue de la sécurité, il est extrêmement important que les alarmes lumineuses et sonores soient conformes aux exigences de la législation nationale spécifique.

IMPORTANT ! Si les alarmes lumineuses et sonores installées sur votre vélo ne satisfont pas totalement les exigences du pays dans lequel vous allez utiliser le vélo et que vous devez changer ou équiper d'avantage le vélo, contactez un service spécialisé.

ATTENTION ! Avant d'utiliser le vélo, vérifiez toujours que les lumières et la sonnette fonctionnent et que les câbles sont solidement fixés. Nettoyez régulièrement les réflecteurs.

ATTENTION ! Les luminaires et réflecteurs ne doivent pas être recouverts ou cachés par les bagages ou par les vêtements du cycliste.

ATTENTION ! AVERTISSEMENT ! Conduire un vélo sans feux de circulation appropriés est DANGEREUX, surtout le soir, la nuit, dans le brouillard, la pluie, la poussière et la fumée, lorsque la visibilité est réduite et peut provoquer des accidents aux conséquences graves. Soyez très prudent lorsque vous conduisez dans des endroits à visibilité limitée.

Signalisation lumineuse, alimenté par pile

ATTENTION ! Vérifiez régulièrement les piles.

ATTENTION ! Utilisez des piles du type et de la tension spécifiés et respectez la polarité spécifiée.

ATTENTION ! Ne mélangez pas de vieilles piles avec des nouvelles ou des piles de types différents.

ATTENTION ! Retirez les piles à temps si elles sont épuisées ou lorsque vous n'utiliserez pas le vélo pendant une longue période pour éviter d'endommager les surfaces de contact.

Installation d'éclairage, alimentée par un générateur (dynamo)



Fig. 9

L'activation de ce type d'installation d'éclairage s'effectue en appuyant la dynamo sur le pneu (Fig. 9). La poulie motrice de la dynamo doit tomber sur le côté du pneu et toute la surface de la poulie motrice de la dynamo doit adhérer au pneu. L'extinction des lumières s'effectue en tirant la dynamo en arrière.

Au besoin, demandez l'aide d'un service spécialisé.

13. COUPLES DE SERRAGE

ATTENTION ! Veillez à respecter les couples recommandés par le fabricant lors de la fixation des vis, boulons et écrous. Dans le cas contraire, il existe des conditions de panne et d'endommagement de pièces individuelles ou de filetages et un risque pour la sécurité du cycliste.

Moments de serrage :	Valeur (Nm)
Boulon de la cheville de la selle	18 -20
Boulon de la cheville à tête vers la selle	18 -21
Boulon de la cheville sans tête vers la selle	24-26
Boulon de la cheville du guidon	20 -22
Boulons de cheville Ahead du guidon	10-12
Boulon des pédales	36-41
Écrous sur les roues avant et arrière	23-27

14. MECANISME DE DEBLOCAGE RAPIDE DES ROUES (QR)

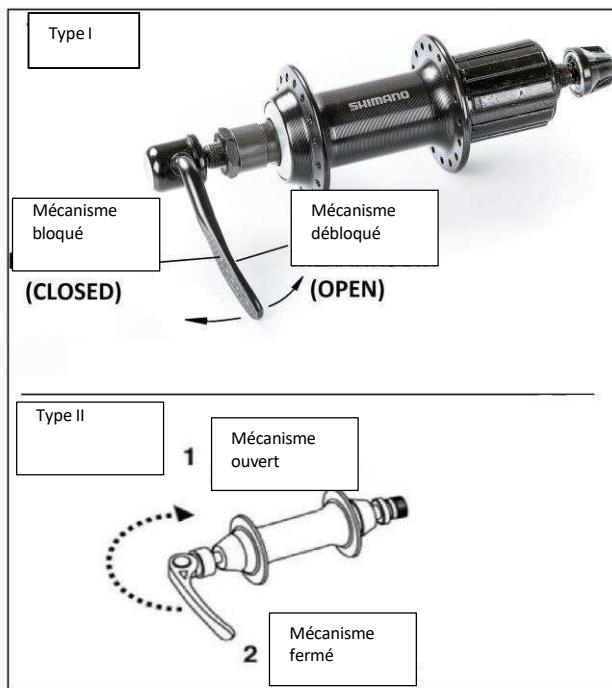


Fig. 10

IMPORTANT ! Si votre vélo est équipé d'un mécanisme de déblocage rapide des roues (QR) monté sur chacun des axes de moyeu, retirez-le uniquement lorsque les roues doivent être retirées ou que les moyeux eux-mêmes ont besoin d'être entretenus.

12. ALARME LUMINEUSE ET SONORE

Lors de l'utilisation d'un mécanisme de type I, faites attention à l'inscription sur le levier QR - "CLOSED" pour mécanisme bloqué et "OPEN" pour mécanisme débloqué.

IMPORTANT ! Lors du réglage du levier QR d'un mécanisme de type II (Fig. 10) en position 2 - "mécanisme fermé", la main doit ressentir un certain effort. Le serrage n'est pas suffisant si le levier n'a pas laissé d'empreinte sur la paume de la main. Dans ce cas, placez le levier QR en position 1 - mécanisme ouvert, tournez l'écrou de réglage de tension $\frac{1}{4}$ dans le sens des aiguilles d'une montre, puis placez le levier en position 2 - "mécanisme fermé".

Si nécessaire, contactez le revendeur ou un atelier spécialisé.

ATTENTION ! Si le mécanisme de déblocage rapide (QR) est mal réglé, il est possible de déplacer ou de retirer brutalement les roues. Cela peut causer des blessures graves au cycliste et des dommages importants au vélo.

15. INSTALLATION DES PIECES LIVREES MONTEES

Votre vélo est entièrement réglé et testé dans l'atelier de production. Lors de l'achat d'un vélo neuf, il est possible de livrer les pièces suivantes démontées :

- ✓ Guidon et cheville de guidon - démontés ou montés et tournés à 90° ;
- ✓ Pédales - démontées ;
- ✓ Selle, cheville de selle - démontées ;
- ✓ Roue avant - retirée ;
- ✓ Garde-boue avant - retiré (pour les vélos de ville);
- ✓ Feu avant - retiré (pour les vélos de ville).

L'assemblage de ces pièces doit être effectué avec précision et selon les instructions du manuel. Si nécessaire, consultez un mécanicien qualifié, un centre de service ou un revendeur de vélos.



fig.11

Outils nécessaires (Fig.11):

Clés de 8 à 15 mm
Clés à six pans de 2 à 8 mm
Tournevis à tête plate
Tournevis cruciforme
Couteau
Pinces

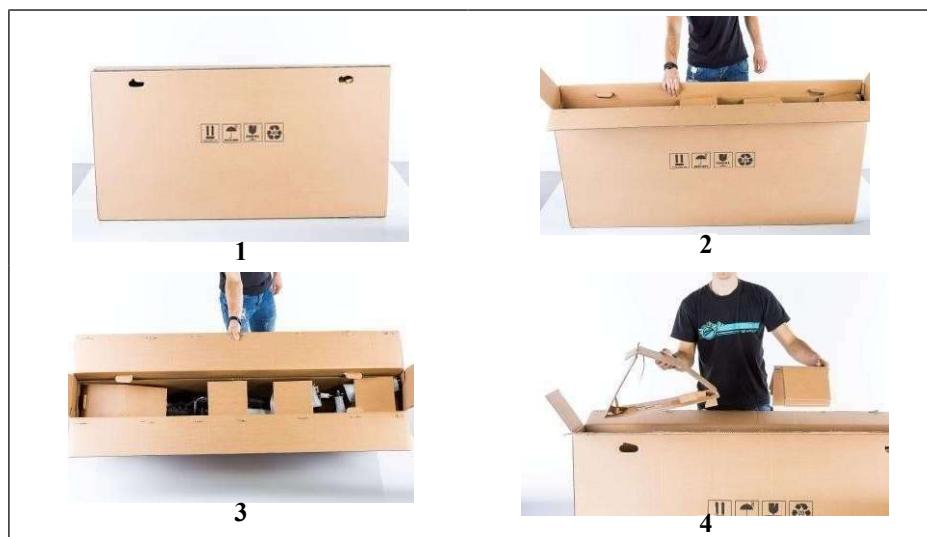




Fig. 12

Déballez et retirez le vélo de son emballage (Fig. 12).





7



8

fig.13

Retirez les pièces fixées au vélo et tout le matériel d'emballage (Fig. 13). Utilisez des pinces et un cutter.

ATTENTION ! Lors du détalage de la roue avant, veillez à ne pas plier les rayons car la manivelle passe entre eux.

15.1. FIXATION DE LA SELLE ET DE LA CHEVILLE DE SELLE .

15.1.1. Fixation de la cheville sur la selle

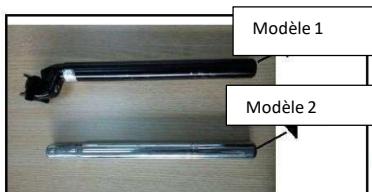


Fig. 14



fig. 15

Fixation d'une cheville modèle 1 (Fig. 14)

- ✓ Installez le support au milieu de la section droite du rail de la selle (fig. 15-1);
- ✓ Positionner la cheville dans l'ouverture du support (fig. 15-2);
- ✓ Serrez le boulon au couple spécifié dans ce manuel (24-26 Nm).



Fig. 16



fig. 17

Fixation d'une cheville modèle 2 (avec tête)

- ✓ Faites pivoter la plaque de montage de la tête de 90 ° par rapport à la plaque de fixation (fig. 16);
- ✓ Dévissez le boulon de cheville (si nécessaire) ;
- ✓ Positionnez la cheville au milieu de la section droite des rails ;
- ✓ Tournez la plaque de montage de la tête de 90 ° dans le sens opposé jusqu'à ce que les deux plaques coïncident (plaques de fixation), comme indiqué sur la fig. 17;
- ✓ Serrez le boulon au couple spécifié dans ce manuel (18-21 Nm).

15.1.2. Montage de l'ensemble selle sur le cadre



fig.18

- ✓ Déballez la selle (dans les cas où le vélo est équipé d'une cheville de montage et d'une selle) - Fig.18-1 ;
- ✓ Positionnez la cheville de selle dans le tube de selle (Fig. 18-3) ;
- ✓ Réglez la selle à la hauteur appropriée pour que son nez se trouve dans la direction au-dessus du tube supérieur du cadre (Fig.5-C), sans être décalé sur le côté ;
- ✓ Fixez la hauteur de la selle en serrant le boulon de serrage avec une force de 18-20 Nm, ou fermez le levier du mécanisme de déblocage rapide (QR - fig.18-4).

ATTENTION ! Réglez la hauteur de la selle selon les instructions de ce manuel. Respectez le repère de profondeur d'insertion spécifié dans le tube de selle du cadre (le repère ne doit pas être visible).

15.2. FIXATION DE LA ROUE AVANT

15.2.1. Montage de la roue avant via un mécanisme de déblocage rapide (QR)

Montage de la roue avant d'un vélo équipé d'un frein de type V-brake



Fig. 19

fig. 20

IMPORTANT ! Avant de monter la roue avant d'un vélo équipé d'un frein avant V-brake, vous devez dégager le guide coudé (le bec) du câble de frein du support (fig.19). 19).

- ✓ Positionner la roue avant entre les deux bras de la fourche avant de manière à ce que le pneu soit centré sur les tubes de la fourche (fig. 20).

Montage de la roue avant d'un vélo équipé d'un frein à disque (fig. 21)

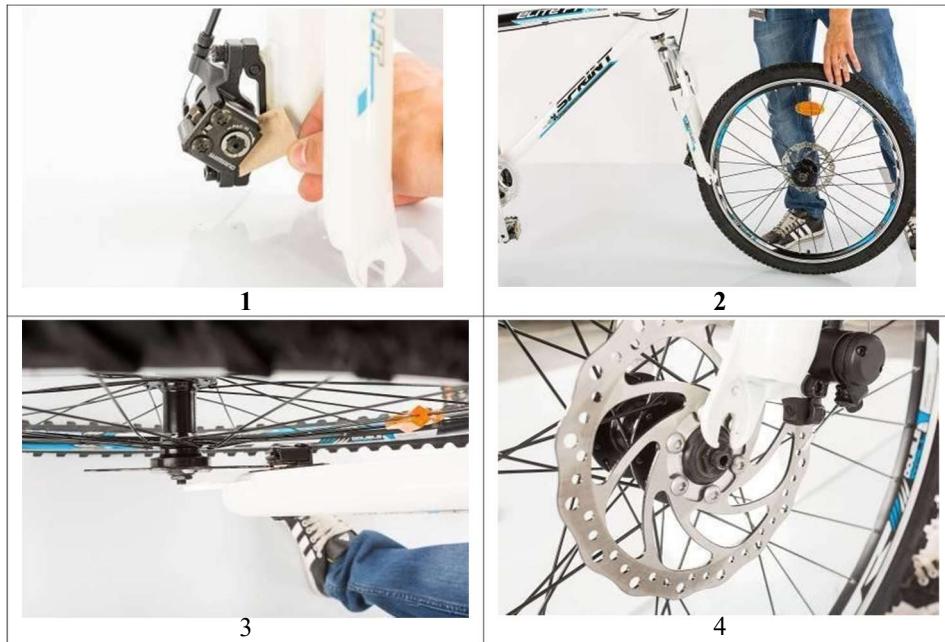
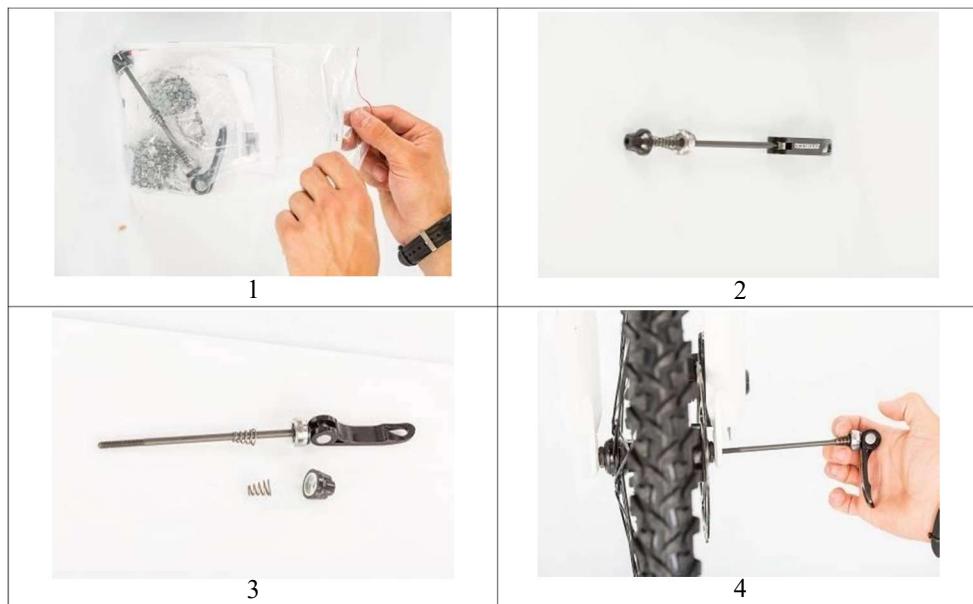


fig.21

Installation du mécanisme de déblocage rapide (fig.22)



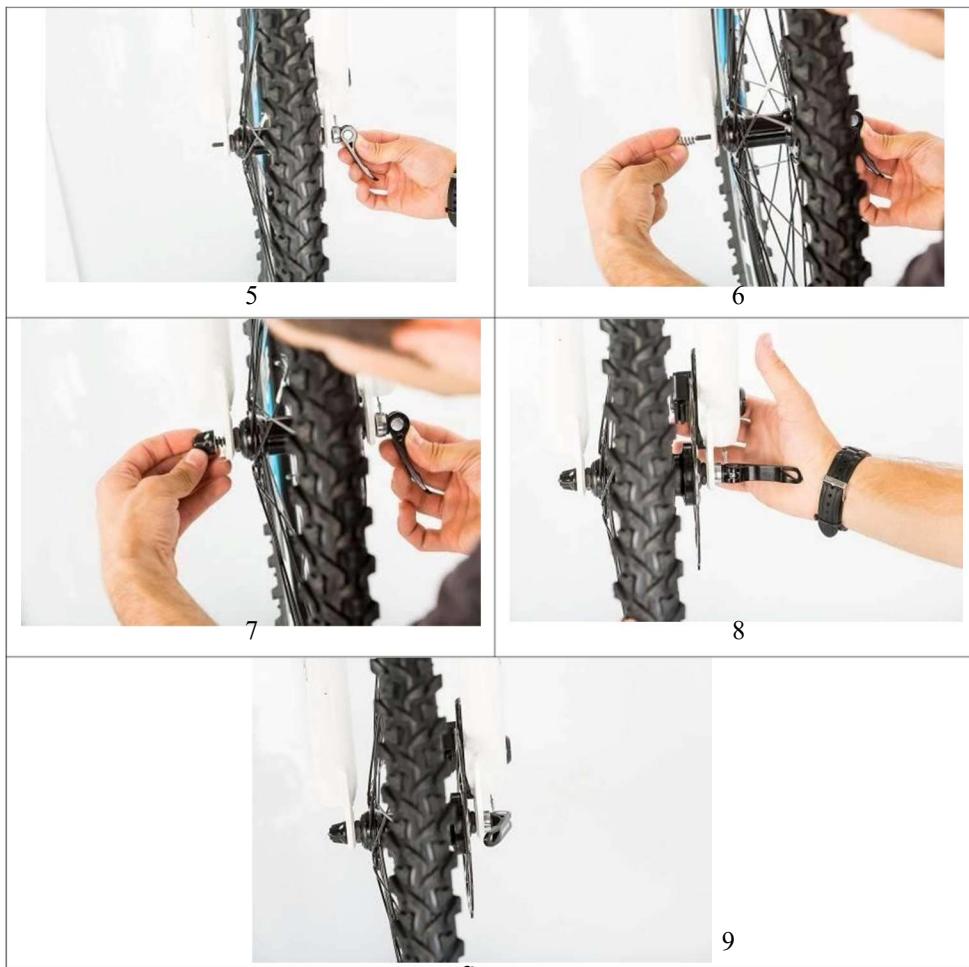


fig.22

- ✓ Pour installer le mécanisme de déblocage rapide (QR), suivez les étapes 1 à 9 - Fig.22;
- ✓ Dévisser l'écrou de réglage du mécanisme QR (fig. 22-3);
- ✓ Faites passer le boulon à travers l'ouverture dans l'axe du moyeu (fig. 22-4) et serrer l'écrou.

IMPORTANT ! L'axe du moyeu doit s'adapter parfaitement (aussi loin que possible) dans les sièges / pointes de fourche.

ATTENTION ! Suivez strictement les instructions décrites à la position 14 « Mécanisme de déblocage rapide QR ». Assurez-vous que la roue est solidement fixée à la fourche !

Démontage de la roue avant d'un vélo équipé d'un frein de type V-brake

- ✓ Tirez la pointe en caoutchouc du frein avant ;
- ✓ Appuyez doucement sur les bras de frein ;
- ✓ Dégagez le guide coudé (le bec) du fil de la pince. De tel façon les plaquettes de frein sont débloquées et retirées de la jante ;
- ✓ Retirez la roue avant du vélo.

15.2.2. Montage de la roue avant avec des écrous



Fig. 23

Insérez l'axe de la roue dans les ouvertures de la fourche et centrez sur les tubes de la fourche.

ATTENTION ! L'axe du moyeu doit reposer fermement (jusqu'à la butée) dans le lit de la fourche. 19).

15.3. INSTALLATION DU GUIDON

Installez le guidon dans le tube avant du cadre, positionné à un angle de 90°, par rapport à la roue avant.

IMPORTANT ! Serrer le boulon de la cheville du guidon avec un couple de 20-22 Nm.

ATTENTION ! Réglez la hauteur du guidon selon les instructions de ce manuel. Respectez le repère de profondeur d'insertion spécifié dans le tube avant du cadre (le repère ne doit pas être visible).



Fig. 24A



fig. 24B



Fig. 24C



fig. 24D

- ✓ Réglez la position du guidon à l'aide d'un boulon (fig. 24A);
- ✓ Réglez la position des leviers de frein (fig. 24B). Réglez les poignées à un angle de 45° par rapport au plan horizontal (fig. 24C);
- ✓ La vis de réglage de la position des manettes est représentée sur la fig. 24D. Lors du réglage, il est recommandé de faire tourner les manettes jusqu'à ce qu'ils reposent sur les leviers de frein.

Montage du guidon avec la cheville de guidon Ahead



1



2



Fig. 25

- ✓ Serrez les vis latérales de la cheville de guidon Ahead à un couple de serrage de 10-12 Nm (Fig. 25-1 et 25-2) ;
- ✓ Réglez la hauteur du guidon et serrez les vis avant (fig.25-3 et 25-4) ;
- ✓ Réglez la position des leviers de frein (fig. 24-5 et 24-6). Réglez les poignées à un angle de 45° par rapport au plan horizontal

15.4. INSTALLATION DU PHARE ET DU GARDE-BOUE AVANT

Phare et réflecteur





fig.26

- ✓ Déballez le phare et le réflecteur ;
- ✓ Installez le phare au guidon (Fig. 26-2) ou à l'endroit correspondant sur la fourche (Fig. 26-4) ;
- ✓ Installez le réflecteur sur la cheville de la selle (Fig. 29-3).

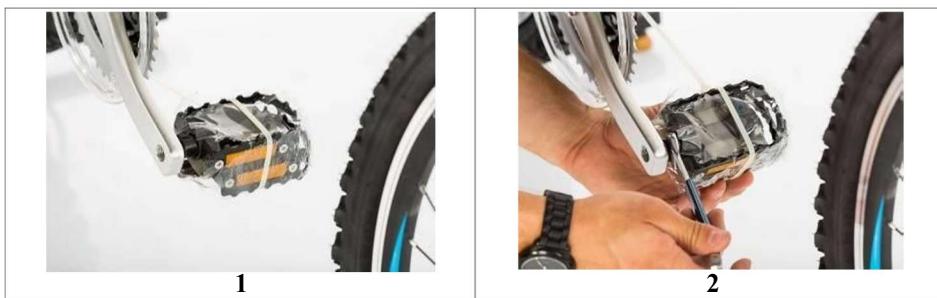
Garde-boue avant



Note : Les boulons de fixation du garde-boue avant sont emballés dans une enveloppe séparée (fig. 27) ou sont montés à l'endroit approprié par la fourche avant.

Fig. 27

15.5. INSTALLATION DES PEDALES





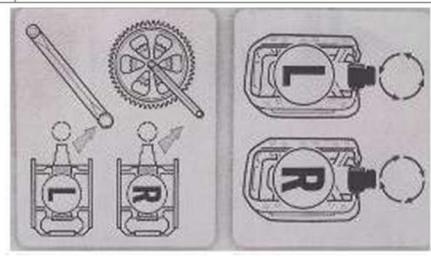
3



4



5



6



7



8



9

Fig. 28

- ✓ Retirez le pédalier de la manivelle (fig.28-1, 28-2 et 28-3) ;
- ✓ Déballez le pédalier (Fig.28-4);
- ✓ Appliquez de la graisse sur les filetages des deux pédales ;
Note : La pédale droite est marquée "R" et la pédale gauche - "L" (fig. 28-5);

- ✓ Insérez la pédale droite dans la manivelle droite. Serrez le boulon à la main dans le sens des aiguilles d'une montre et serrez avec une clé de serrage (Fig. 28-6 et 28-7), en respectant le couple réglé dans le manuel (36-46Nm);
- ✓ Insérez la pédale gauche dans la manivelle gauche. Serrez le boulon à la main dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et serrez avec une clé de serrage (Fig. 28-8 et 28-9), en respectant le couple réglé dans le manuel (36-46Nm).

ATTENTION ! Avant chaque utilisation du vélo, assurez-vous que les pédales sont bien serrées.

16. REGLAGE DU DISPOSITIF DE VITESSE

Le système d'engrenages et de dérailleurs permet des changements de vitesse pratiques et faciles. Ce système comprend :

- ✓ série de couronnes arrières (bloc de roues)
- ✓ dérailleur arrière
- ✓ manettes de changements de vitesse
- ✓ fils
- ✓ engrenages avant (couronnes du pédalier)
- ✓ dérailleur avant
- ✓ chaîne

Le nombre de combinaisons de vitesses possibles est le résultat du produit du nombre de roues arrière et du nombre de vitesses sur le pédalier (par exemple $6 \times 2 = 12$ vitesses ; $6 \times 3 = 18$ vitesses ; $7 \times 3 = 21$ vitesses, etc.).

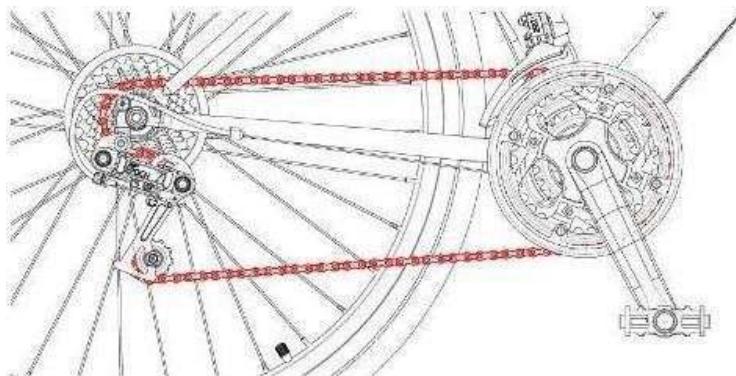




Fig. 29

ATTENTION ! NE FAITES PAS LES RÉGLAGES DE VITESSE VOUS-MÊME !

Les vitesses ne doivent être réglées que par un technicien habilité !

Les mécanismes de changement de vitesse (les manettes) sont montés sur le guidon :

- ✓ La manette sur le côté gauche du guidon contrôle le dérailleur avant ;
- ✓ La manette sur le côté droit du guidon contrôle le dérailleur arrière.

ATTENTION ! Les dérailleurs avant et arrière sont réglables par le fabricant et n'ont pas besoin d'être ajustés.

ATTENTION ! NE JAMAIS FAIRE FONCTIONNER LE MÉCANISME DE VITESSE

LORSQUE LES PÉDALES TOURNENT À L'ARRIÈRE, ET NE JAMAIS TOURNER

À L'ARRIÈRE APRÈS L'AVOIR ACTIVÉ. Cela peut entraîner un enchevêtrement de la chaîne, une perte de contrôle du vélo, entraînant une chute et des blessures du cycliste.

- ✓ Ne changez de vitesse que lorsque vous pédalez en avant ;
- ✓ Changez de vitesse en douceur et légèrement sans utiliser de la force ;

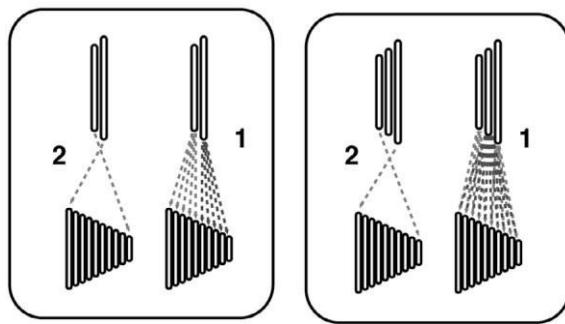
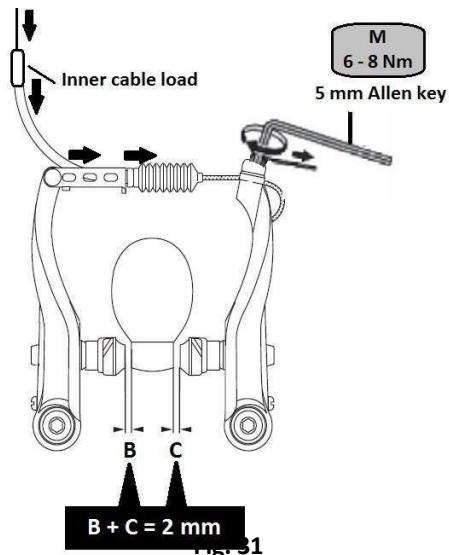


Fig. 30

1 – correct; 2 - incorrect

ATTENTION ! Un vélo mal réglé est dangereux à la fois pour le cycliste et pour tous ceux qui sont à ses côtés. Pour un réglage correct, contactez votre agent ventes ou un atelier spécialisé pour obtenir de l'aide.

17. REGLAGE DU FREIN. REMPLACEMENT DES COMPOSANTS DE FRICTION



Les freins sont bien réglés lorsque (fig. 31):

- ✓ Les bras de frein sont parallèles ;
- ✓ La distance entre l'extrémité du patin et la jante est d'environ 1 mm et est égale des deux côtés de la jante ;
- ✓ Lorsque les freins sont appliqués, les plaquettes ne touchent que les pistes de freinage des jantes ;
- ✓ La roue tournante ne touche pas les plaquettes lorsque le frein correspondant n'est pas appliqué ;
- ✓ Les fils ne sont pas effilochés ou endommagés ;
- ✓ Les roues du vélo sont bien centrées.

ATTENTION ! Vérifiez toujours le degré d'usure des plaquettes de frein, surtout après une utilisation très intensive (déplacements en montagne, descentes et conduite sur terrain accidenté).



Fig. 32

IMPORTANT ! Lorsque les plaquettes sont équipées d'une marque d'usure spéciale, remplacez-les lorsque la marque devient visible. Si ce marquage manque, remplacer les plaquettes lorsqu'elles s'usent au fond des creux, indiqué par une flèche sur la fig. 32.

IMPORTANT ! Vérifiez régulièrement les fils des freins et leurs capsules pour l'usure, la rouille, la torsion ou toute autre déformation.

ATTENTION ! Vérifiez périodiquement l'état des marques d'usure sur les jantes, car elles font partie intégrante du système de freinage du vélo ! Remplacez les jantes par des neuves dès que le marquage soit effacé.

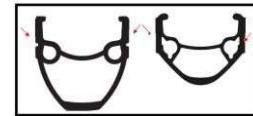


Fig. 33

Jantes avec marquage shunt

Les jantes sont équipées d'un shunt, qui sert de repère pour le degré d'usure.

Jantes avec marquage caméra spéciale

Lorsque le marquage se présente sous la forme d'une caméra spéciale dans la jante, il doit être remplacé lorsque le marquage apparaît en surface sous la forme d'une rainure.

IMPORTANT ! Contactez le professionnel pour vous montrer le marquage du degré d'usure de la jante de votre vélo.

IMPORTANT ! Le remplacement des plaquettes de frein, des noyaux et des jantes, ainsi que le réglage ultérieur du système de freinage, ne doivent être effectués que par un atelier spécialisé !

18. CONSEILS POUR AGIR EN CAS D'URGENCE

Il est recommandé d'avoir avec vous les éléments suivants :

- ✓ Jeu de clés, taille de 10 à 15 mm;
- ✓ Un jeu d'autocollants pour réparer les pneus et/ou un pneu de secours intérieur ;
- ✓ Barre à pneus ;
- ✓ Pompe de gonflage des pneus ;

IMPORTANT ! Portez toujours votre pièce d'identité et votre téléphone portable chargé !



Fig. 34

En cas de crevaison :

- ✓ Retirez la roue endommagée ;
- ✓ Appuyez sur la valve du pneu pour évacuer l'air de la chambre à air ;
- ✓ Détacher le pneu de la jante, en utilisant si nécessaire une barre à pneus spéciale (fig. 34) ;
- ✓ Détachez la chambre à air ;
- ✓ Inspectez soigneusement les surfaces extérieures et intérieures du pneu extérieur pour localiser l'objet pointu qui a causé les dommages et retirez-le ;
- ✓ Couvrir l'intérieur de la coupe avec du ruban adhésif, une pièce de rechange ou un morceau de caoutchouc pour éviter d'endommager la chambre à air par la coupe ;
- ✓ Réparez le pneu crevé avec du ruban adhésif ;
- ✓ Si vous avez une nouvelle chambre à air, remplacez la chambre endommagée ;



- ✓ Posez à nouveau le pneu extérieur et la chambre à air, en commençant par une extrémité sur la jante. Faites attention à ne pas coincer la chambre à air entre l'extrémité du pneu et la jante de la roue (fig. 35);

- ✓ Utilisez la barre à pneu, en faisant encore attention à ne pas coincer la chambre à air ;
- ✓ Pousser la tige de la valve vers l'intérieur du pneu pour s'assurer qu'elle est bien positionnée entre les deux bords ;
- ✓ Gonflez lentement la chambre à air à la pression recommandée, en vous assurant que les bords du pneu restent insérés dans la jante. Le cercle de contrôle du pneu et le contour de la jante doivent être concentriques ;
- ✓ Vissez à la main le bouchon en plastique de la valve jusqu'à ce qu'il soit bien serré ;
- ✓ Installez la roue de vélo.

ATTENTION ! Remplacez le pneu réparé par un neuf dès que possible !

En cas de rupture du rayon :

- ✓ Roulez à très basse vitesse pour éviter de casser plus de rayons ;
- ✓ Enroulez le rayon déchiré autour du plus proche pour éviter le cas où l'extrémité libre du rayon déchiré heurte la roue ou soit piégé entre la roue et le cadre ;
- ✓ Si la roue ne bouge pas parce que la jante frotte contre une plaquette de frein, poussez le vélo et, si nécessaire, portez-le à la main. Contactez un service spécialisé et demandez une aide qualifiée.

19. BMX : Instructions d'installation de votre vélo BMX

Vous trouverez des informations sur l'installation de votre vélo BMX dans le mode d'emploi ci-joint. Version abrégée : Insérez le pneu avant (voir les instructions à la page 20). Desserrez les vis sur le capuchon de la console, installez le guidon et serrez les quatre vis (voir les instructions à la page 14 et à droite). Des informations sur l'alignement de la direction et les instructions concernant les vis à tête de palier sont également fournies dans le manuel de base (page 14). Veuillez le lire attentivement.



Voir page 22 pour des instructions importantes sur l'installation des pédales. Veillez à faire attention au filetage longitudinal / gauche et au marquage des pédales ! Les pédales doivent être resserrées après quelques kilomètres !

Le placement du fils des freins des roues arrières de BMX freestyle est différent de celui des vélos conventionnels. Après avoir installé le guidon, vissez les fils des freins dans la première plaque de rotor. L'extrémité du fil peut alors être accrochée dans la seconde plaque de rotor. Vous pouvez tirer la deuxième plaque de rotor légèrement vers le haut. Le frein peut être réglé à l'aide des vis de réglage sur le levier de frein et la plaque de rotor.



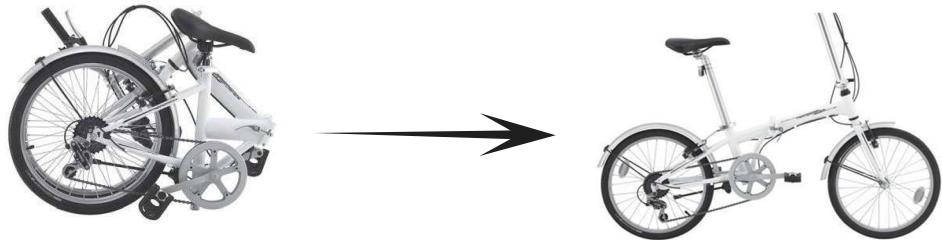
Insérez le tube de la selle dans la selle. Placez le support de la selle sur le tube du cadre (s'il n'est pas pré-assemblé) et placez la cheville sur la selle.



Selon le modèle, des piquets BMX sont inclus. Ils sont vissés sur les deux axes. Ils peuvent être serrés à l'aide des trous des chevilles (par exemple avec un tournevis).



Nous vous souhaitons un agréable voyage et plein d'animation avec votre vélo BMX !



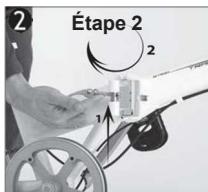
INSTRUCTIONS DE DEPLIAGE :



Déplier le vélo

Mettez le dispositif de verrouillage sur le cadre

- 1) Lever le dispositif
- 2) Abaissez le cadre (assurez-vous que le dispositif de verrouillage s'adapte parfaitement dans son lit)



Serrez la connexion rapide du cadre

- 1) Abaisser la connexion rapide
- 2) Verrouillez la connexion rapide. Vous devriez sentir la butée lors de la fermeture de la connexion rapide. (Vous devriez lire "close" sur le côté du lien rapide)

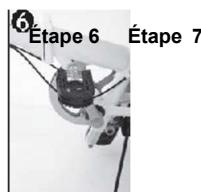


Abaisser le support



Installation des pédales

- 1) Déverrouillez le dispositif
- 2) Lever la pédale



Position de la pédale (assurez-vous que le dispositif de verrouillage est en place)



Ouvrez le raccord rapide du tube de la selle, puis soulevez le tube de la selle et la selle elle-même (attention - le point d'insertion du tube de la selle ne doit pas être visible)



Ajuster la hauteur du feu arrière



Redresser le guidon et le tube avant du vélo



Assurez-vous que le dispositif de verrouillage est mis en place :

1) Déverrouillez la connexion rapide en la soulevant.

Fermer la connexion rapide
Vous devriez sentir la butée lors de la fermeture de la connexion rapide.
(Vous devriez lire "close" sur le côté du lien rapide)

2) Verrouiller
Vous devriez sentir la butée lors de la fermeture de la connexion rapide.
(Vous devriez lire "close" sur le côté du lien rapide)

21. INSTRUCTIONS DE CONTROLE ET DE STOCKAGE

IMPORTANT : Nettoyez toujours le vélo en premier, après quoi vous pouvez procéder à la lubrification avec un aérosol ou une huile lubrifiante de qualité. Selon l'intensité d'utilisation, effectuez ces actions une fois par semaine ou toutes les deux semaines.

La transmission centrale de type cassette ne nécessite aucun entretien.

La transmission centrale de type classique doit être démontée et graissée une à deux fois par an dans un service spécialisé.

- ✓ Nettoyer le vélo en position verticale (sur les roues) ;
- ✓ Nettoyez le vélo avec une serviette ou une éponge imbibée d'eau tiède à l'aide d'un détergent ou d'un shampoing pour voiture ;
- ✓ N'utilisez pas d'essence, de nettoyants alcalins puissants, agressifs ou abrasifs ;
- ✓ Ne nettoyez pas le vélo avec un jet d'eau à haute pression ;
- ✓ Rincez le vélo à l'eau tiède et lavez soigneusement toutes les traces de détergent des plaquettes de frein et des jantes ;
- ✓ Essuyez avec un chiffon sec ;
- ✓ Lubrifiez régulièrement la chaîne du vélo après l'avoir nettoyée. Utiliser un dégraissant à appliquer directement sur la chaîne, puis rincer à l'eau et à l'éponge ;
- ✓ N'utilisez pas de papier pour sécher la chaîne pour éviter le blocage de la chaîne ;
- ✓ Ne laissez pas la graisse pénétrer sur les jantes, les plaquettes de frein ou les pneus ;
- ✓ Si de la graisse pénètre sur les jantes, les plaquettes de frein ou les pneus, essuyez immédiatement ;
- ✓ Rangez le vélo à l'intérieur et suspendu de manière à ce que les pneus ne touchent pas le sol ;
- ✓ Ne rangez pas le vélo dans une pièce très humide, à l'extérieur, à des températures élevées ou basses.

22. RECOMMANDATIONS GENERALES D'ENTRETIEN

- ✓ Après la première utilisation du vélo (ou un kilométrage de 20 à 30 km), nous vous recommandons de vérifier et de régler tous les écrous, boulons, fils et rayons sur les roues.
- ✓ Vérifiez périodiquement que le vélo n'a pas de connexions desserrées ou de pièces usées. Si nécessaire, contactez un spécialiste du service.

ATTENTION ! Quelles que soient les circonstances, le fabricant ne recommande pas et n'est pas responsable de la sécurité du vélo si la réparation et le réglage du système de freinage, du système de changement de

vitesse, le redressement des jantes et la tension des rayons ne sont pas effectués dans un service spécialisé. Un entretien, un réglage et des réparations inappropriés peuvent affecter considérablement la sécurité du vélo et provoquer des blessures graves et des accidents.

- ✓ Après un kilométrage de 200 km (15-20 heures de conduite) et une exposition du vélo à l'eau ou au sable :
 - Nettoyer et lubrifier la chaîne selon les instructions de prévention et d'entretien du vélo ;
 - Vérifiez le cadre dans les zones de joint du tuyau, du guidon, de la cheville du guidon et de la barre de la selle. La présence de rayures profondes, de fissures ou de décoloration signifie que les pièces décrites ont été soumises à une surcharge ;
 - Pressez le levier de frein avant et poussez le vélo d'avant en arrière. S'il ne semble pas stable, consultez un technicien de service pour faire une inspection et de réglage ;
 - Si les plaquettes de frein sont usées et ne touchent pas toute la surface de la jante, adressez-vous à un atelier spécialisé ;
 - Vérifiez l'usure des jantes. Au besoin, contactez un service spécialisé ;
 - Vérifiez les noyaux et leurs capsules. En cas d'usure, de rouille, de torsion ou autre déformation, contacter un service spécialisé ;
 - Soulevez la roue avant du sol et tournez le volant d'un côté à l'autre. S'il y a un jeu ou un serrage des roulements, contactez un service spécialisé ;
 - Vérifiez la tension des rayons en serrant entre le pouce et l'index chaque paire de rayons de chaque côté des roues. S'il y a des rayons desserrés, contactez un service spécialisé ;
 - Saisissez les deux pédales en séquence et poussez-les vers l'axe central du vélo et vice versa. S'il y a un jeu ou un serrage des roulements, contactez un service spécialisé ;
 - Vérifiez que toutes les pièces et accessoires du vélo sont solidement fixés. Serrez à la présence d'un élément desserré.

AVERTISSEMENT ! N'apportez pas de modifications ou de changements à la conception. Le fabricant n'assume aucune responsabilité par rapport à la sécurité dans les cas où des changements de conception ou des modifications ont été apportées ou des pièces de rechange autres que celles d'origine ont été utilisées. Contactez le professionnel ou le centre de service agréé pour une consultation ou une réparation.

IMPORTANT ! Effectuer des réparations avec des composants autres que les originaux peut créer des situations critiques pour la sécurité.

IMPORTANT ! Le fabricant recommande une sélection rigoureuse de la manivelle et des pneus, en cas de besoin de réparation des vélos de course, car cela crée une opportunité de réduire le jeu des orteils. Nos vélos de course ne sont pas équipés d'une rallonge aérodynamique du guidon. Cette modification de direction n'est pas recommandée en raison du risque de direction instable.

ATTENTION ! Les accidents et le mauvais fonctionnement du vélo peuvent entraîner des déformations et des dommages cachés aux pièces structurelles. Assurez-vous de contacter un centre de service spécialisé pour une inspection de base et une réparation du vélo.

23. COMPORTEMENT SUR LA ROUTE

- Observer les actes de la législation nationale lors de l'utilisation du vélo sur la voie publique ;
- Familiarisez-vous avec les règles de circulation locales et suivez les règles ;
- Conduisez prudemment et tenez compte du risque d'actions soudaines et illégales d'autres véhicules et des piétons !
- Réduisez la vitesse lorsque vous atteignez les intersections ;
- Circulez le long des pistes cyclables (le cas échéant) et lorsque vous êtes sur la chaussée - toujours dans le sens de la circulation automobile, le plus près possible du bout de la route ;
- Évitez les obstacles pouvant entraîner une perte de contrôle du vélo ;
- N'utilisez pas d'écouteurs lorsque vous faites du vélo ;
- Ne jamais transporter de passagers. Ne placez pas d'objets qui gênent la visibilité du cycliste ou qui pourraient s'emmêler dans les pièces mobiles du vélo ;
- Assurez-vous que votre vélo est équipé de réflecteurs montés dans la bonne position et solidement fixés.
- Portez des vêtements et accessoires réfléchissants aux couleurs vives, des sangles réfléchissantes sur les bras, les jambes et le casque pour attirer l'attention des automobilistes, des piétons et des autres usagers de la route ;
- Assurez-vous que vos vêtements ou tout autre article que vous transportez sur le vélo ne masquent pas le réflecteur ou le phare ;

- Évitez les zones animées, les zones sombres et les zones à grande vitesse. Roulez lentement ;
- Évitez les routes dangereuses et, si possible, prenez les rues que vous connaissez déjà ;
- Tenez toujours compte de la vitesse de circulation avec les conditions météorologiques, le terrain, l'état de la route, la visibilité, l'intensité de la circulation et la charge du vélo.

24. VOTRE CONTRIBUTION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce vélo vous permettra de bien entretenir votre forme, de vous déplacer de manière agréable et écologique et de participer efficacement à la protection de l'environnement !

Afin d'utiliser les ressources de manière économique, de protéger l'environnement et la santé humaine, il est également nécessaire d'éliminer ou de recycler les emballages, les piles usagées, les pièces défectueuses ou un vélo inutilisé uniquement dans des endroits désignés et correctement marqués, et non dans des conteneurs pour déchets ménagers en mélange.

25. EXIGENCES SPÉCIALES RELATIVES AUX VÉLOS, CONFORMEMENT A LA LÉGISLATION DE CHAQUE PAYS

Afin de participer à la circulation sur les routes ouvertes au public, chaque vélo doit être fabriqué conformément non seulement aux exigences des normes européennes et mondiales, mais également à celles de la législation du pays sur le territoire duquel il sera utilisé. Le professionnel et / ou le centre de service vous aidera à obtenir des informations sur la disponibilité des exigences spéciales et, si nécessaire, à compléter le vélo. **Pour le territoire de la République de FRANCE, les exigences sont régies par le Code de la route :**

freins réparables; cloche et aucun autre signal sonore ; un dispositif d'émission de lumière blanche ou jaune nettement distinguable à l'avant et un rétro- réflecteur rouge à l'arrière (l'installation d'un dispositif d'émission de lumière rouge à l'arrière est autorisée) ; rétro-réflecteurs blancs ou jaunes ou éléments rétro- réfléchissants sur les côtés des roues.

AVERTISSEMENT : Les emballages du produit (nylon, carton, polystyrène, sachets) doivent être tenus hors de la portée des enfants - aussi bien pendant le déballage qu'après pour éviter les risques d'étouffement

IMPORTANT ! La garantie commerciale, les instructions pour les conditions d'utilisation, pour

la garantie et le service hors garantie sont fournis au consommateur par le revendeur lors de l'achat du vélo. Ils doivent être conformes à la législation européenne et nationale en vigueur.

26. GARANTIE DU VELO. CARTE DE GARANTIE.

CARTE DE GARANTIE.

*Fourni par A.T.L.A.S. / E.D.E.N.
ayant son siège social et administration centrale à la région de*

29/31 Rue de Lagny – 77181 Le Pin

La garantie commerciale est valable pour le territoire de la République Française.

Par ce document, la société A.T.L.A.S. / E.D.E.N. fournie la garantie à ses vélos pour une période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date d'achat.

La période de garantie est prolongée du temps nécessaire aux réparations (le cas échéant), ainsi que du temps nécessaire à la résolution d'un litige entre le vendeur et l'acheteur (en cas de litige).

La garantie commerciale est valable dans les cas où le dommage résulte d'un vice caché des composants du vélo, qui s'est produit pendant la période de garantie spécifiée. Chaque dommage spécifique est déterminé comme soumis au service de garantie uniquement par le service agréé compétent de la société, qui est situé à Le Pin (77181) – 29/31 Rue de Lagny.

En cas de non-conformité, l'utilisateur est tenu de restituer le vélo à l'établissement où il a été acheté, accompagné de la carte de garantie et du reçu.

La carte de garantie doit être dûment complétée avec toutes les informations requises. La garantie commerciale s'applique uniquement au propriétaire d'origine enregistré.

Le professionnel doit enregistrer le numéro individuel du cadre dans la carte de garantie. Selon les exigences de la norme de sécurité européenne et mondiale EN ISO 4210-2 : 2014, le cadre doit être marqué de manière visible et permanente par un code individuel, dans un endroit accessible et visible.

Les réclamations seront acceptées pendant les heures d'ouverture sur le site commercial où l'article a été acheté ou la prestation a été commandée, à

l'adresse du siège social du professionnel, ou à un autre endroit indiqué par lui. La réclamation peut être déposée sur l'un des sites commerciaux du professionnel sur le territoire du pays, où s'exerce une activité commerciale similaire à celle du site où les articles ont été achetés. Le droit de choisir le lieu de dépôt de la réclamation appartient entièrement au client.

La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'usure normale des composants :

- pneus (intérieur et extérieur);
- jantes (connectées aux freins sur les jantes), rayons ;
- fils, capsules;
- plaquettes de frein;
- pédales;
- poignées de guidon;
- chaîne;
- phares;
- bouteille d'eau.

La garantie est considérée annulée et ne peut être appliquée dans les cas suivants :

- mauvais entretien et manipulation imprudente du vélo (stockage dans un environnement inapproprié);
- peinture et chromage non autorisés ;
- installation de composants incompatibles avec le produit ;
- réparations effectuées par des personnes non autorisées ;
- fractures et défauts résultant d'une mauvaise utilisation du vélo, dans des conditions non conformes à celles spécifiées dans les instructions d'utilisation et d'entretien ;
- accidents, coups, chutes et autres circonstances de force majeure.

La garantie ne sera pas reconnue dans les cas de :

- manque des documents nécessaires - la carte de garantie et le reçu ;
- Carte de garantie incorrecte ou incomplète.

Indépendamment de la garantie commerciale annoncée et des conditions qu'elle contient, le vendeur est responsable du défaut de conformité du produit avec le contrat de vente, conformément à l'art. 119, par. 1, point 1 et art. 112-115 de la Loi sur la protection du consommateur.

l'art. 112. (1) En cas de non-conformité du bien de consommation avec le contrat de vente, le consommateur a le droit de déposer une réclamation, en demandant au vendeur de mettre le produit en conformité avec le contrat de vente. Dans ce cas, le consommateur peut choisir entre réparer le produit ou le remplacer par un neuf, à moins que cela ne soit pas possible, ou que le mode d'indemnisation choisi soit disproportionné par rapport à l'autre.

(2) Un mode d'indemnisation du consommateur est considéré comme disproportionné si son utilisation impose au vendeur des frais déraisonnables par rapport à l'autre mode d'indemnisation, compte tenu de :

1. la valeur du bien de consommation, s'il n'y avait pas de manque de non-conformité ;
2. l'importance de la non-conformité ;

3. la possibilité d'offrir au consommateur un autre mode de dédommagement qui n'est pas associé à des désagréments importants .

l'art. 113. (1) (Nouveau - Journal officiel, n° 18 de 2011) Lorsque les biens de consommation ne sont pas conformes au contrat de vente, le vendeur est tenu de les mettre en conformité avec le contrat de vente.

(2) (anc. Paragraphe 1 - Journal officiel, n° 18 de 2011) L'apport des biens de consommation conformément au contrat de vente doit se faire dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la réclamation par le consommateur.

(3) (anc. Paragraphe 2, modif. - Journal officiel, n° 18 de 2011) Après l'expiration du terme selon le par. 2, le consommateur a le droit de résilier le contrat et d'être remboursé du montant payé ou de demander une réduction du prix des biens de consommation conformément à l'art. 114.

(4) (anc. Paragraphe 3 - Journal officiel, n° 18 de 2011) La mise en conformité des biens de consommation avec le contrat de vente est gratuite pour le consommateur. Il n'est pas redevable des frais d'expédition des biens de consommation ou des matériaux et main-d'œuvre associés à sa réparation, et ne doit pas subir de désagréments importants.

(5) (anc. Paragraphe 4 - Journal officiel, n° 18 de 2011) Le consommateur peut également réclamer une indemnisation pour les dommages subis du fait de la non-conformité.

l'art. 114. (1) En cas de non-conformité du bien de consommation avec le contrat de vente, et lorsque le consommateur n'est pas satisfait de la résolution de la réclamation en vertu de l'art. 113, il a le droit de choisir entre l'une des options suivantes :

1. annulation du contrat et remboursement de la somme versée par lui ;

2. réduction de prix.

(2) Le consommateur ne peut prétendre à un remboursement ou à une réduction du prix du bien lorsque le professionnel s'engage à remplacer le bien de consommation par un neuf, ou à réparer le bien dans un délai d'un mois à compter de la réclamation du consommateur.

(3) (Nouveau – Journal officiel, n° 61 de 2014, en vigueur à partir du 25.07.2014) Le professionnel est tenu de saisir la demande d'annulation du contrat et de rembourser le montant payé par le consommateur, lorsqu'après avoir satisfait trois réclamations au consommateur en réparant le même bien, dans le délai de la garantie selon l'art. 115, il y apparaît un autre cas de non-conformité des marchandises avec le contrat de vente.

(4) (anc. Paragraphe 3 – Journal officiel, n° 61 de 2014, en vigueur à partir du 25.07.2014) Le consommateur ne peut réclamer l'annulation du contrat si la non-conformité du bien de consommation avec le contrat est insignifiante.

l'art. 115. (1) Le consommateur peut exercer son droit en vertu du présent article dans un délai de deux ans à compter de la livraison du bien de consommation.

(2) Le terme spécifié au paragraphe 1 cesse de courir pendant le temps nécessaire à la réparation ou au remplacement du bien de consommation, ou à la conclusion d'un accord entre le vendeur et le consommateur pour la résolution du litige.

(3) L'exercice du droit du consommateur en vertu du paragraphe 1 n'est lié par aucun autre terme pour déposer une réclamation, différent de celui prévu au paragraphe 1.

La réparation effectuée sera reflétée dans la carte de garantie. Le vélo réparé sera remis à l'utilisateur ; la qualité de la réparation effectuée sera démontrée au consommateur. Un procès-verbal de règlement bilatéral sera signé.

CARTE DE GARANTIE n°

DATE DE VENTE DU VÉLO :

I. PASSEPORT DU VELO

Marque: Modèle:

Cadre n° :

II. Informations relatives à l'acheteur

Nom, prénom(s) :

Adresse :

Tél.: E-mail:

III. Informations relatives au vendeur

Dénomination ou raison sociale :

Adresse de l'établissement :

Numéro du contact:

IV. Informations sur la station-service

Adresse :

Numéro du contact:

GARANTIE DE QUALITÉ ! *Le vélo est assemblé, réglé et en état de fonctionner. Le vélo satisfait les exigences européennes et mondiales relatives à la sécurité. Le vélo est remis au client susmentionné en parfait état de marche, accompagné d'un mode d'utilisation ainsi que d'une carte de garantie.*

Signature du vendeur :

Signature de l'acheteur :

